

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 16 janvier 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2535331A

Le directeur de la protection judiciaire de la Jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse, les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :

Monsieur Marc HERNANDEZ
Madame Marielle HAUCHECORNE
Madame Christine SYLVA

Suppléants :

Madame Katia SOKOLOWSKI
Monsieur Mathieu MOREAU
Monsieur Vincent FRITSCH

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires :** Madame Hélène FAUCON DEMOL
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Josselin VALDENAIRE
- Suppléants :** Madame Aurélie POSADZKI
Madame Cécile ROUIBAH
Monsieur Jili BIET

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires :** Monsieur Abdelrezeg LABED
Madame Nadia DAHMANI
- Suppléants :** Monsieur Xavier ANDRIEUX
Monsieur Geoffrey BUISSON

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire :** Monsieur Maxime GHARBI
- Suppléant :** Madame Fabienne LADA

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

- Titulaire :** Monsieur Frédéric GAUTIER
- Suppléant :** Monsieur Youcef MOUHOUBI

Article 2

L'arrêté du 30 septembre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 janvier 2026

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse



Thomas LESUEUR